

hogginilite	u accoru	CIILIE	Concination	CL
jugement				

bonsoir!
Après passage devant le bureau de conciliation des prud'hommes où une date de jugement a
été retenu, existe t-il une possibilité pour le défendeur employeur de proposer un accord

Exemple: il s'aperçoit qu'il risque gros et regrette de ne pas avoir concilié devant le bureau de conciliation.

Auquel cas pouvez vous me donner des exemples!

Par ddlabidouille, le 16/02/2012 à 19:57

Par avance merci!

avant jugement?

DDIabidouille

Par P.M., le 16/02/2012 à 20:04

Bonjour,

L'employeur peut à tout moment faire une proposition pour tenter une conciliation et un désistement...

Par ddlabidouille, le 17/02/2012 à 12:57

merci pour cette réponse!

bonne journée!